

Compte-rendu du dernier COPIL du 15/06/2015

Le dernier COPIL de l'année scolaire s'est tenu le 15 juin, composé des représentants de la mairie, des parents d'élèves (dont Stéphanie Gazel et Julien Trouvé pour l'API), des animateurs et intervenants extérieurs.

Au vu des résultats (**option 3 majoritaire**) issus du sondage lancé par la mairie en Avril, l'organisation périscolaire a été arrêtée pour la rentrée 2015.

Il a été acté la suppression des NAP en maternelle et en élémentaire.

Une information sur la nouvelle organisation du périscolaire sera prochainement diffusée à tous les parents via mails, courriers et panneaux d'affichage.

Un **Accueil de Loisirs « plus » payant** sera mis en place aux mêmes horaires que cette année (2 jours par semaine de 15h à 16h30), dans les conditions suivantes :

- 1- Le cycle passe à 4 semaines max,
- 2- Un binôme d'animateurs par groupe d'enfants (classes séparées en 2).
- 3- **En maternelle**, seront proposés des activités et jeux en lien avec l'âge de l'enfant, et en respect de son rythme et de sa fatigue.
Il y aura **deux items : sport et arts/culture**
Si l'enfant est fatigué ou déconcentré, il peut glisser vers des jeux plus calmes (pris en charge par le second animateur).
- 4- **En élémentaire**, l'enfant est acteur de son projet avec le même principe (classes séparées en 2 pour un binôme d'animateurs)
Des activités seront proposées autour de 3 thèmes : **Sport, Arts/Culture et Citoyenneté, Développement durable et Prévention** (nouveau)...
Si l'enfant est fatigué, il peut glisser vers des jeux plus calmes (pris en charge par le second animateur).

Nous avons pu constater que **les animateurs sont motivés** pour proposer des projets. Ils suivent des formations en ce moment.

Point sur les accès aux équipements sportifs : comme tous les autres nappes, les éducateurs sportifs brevet d'état sont sortis du dispositif jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons demandé si en dehors de la présence des éducateurs sportifs, les animateurs pourront accéder aux installations sportives de la mairie (ce qui permettrait de désengorger les écoles sur les temps périscolaire). A priori, oui, mais nous attendons de la mairie une confirmation...

Concernant les autres points revendiqués par l'API :

Accompagnement scolaire / Coup de Pouce / Coup de Pouce Clé :

Nous avons demandé de les mettre en place à 15h.

Tout sera maintenu aux horaires actuels (donc après le goûter, à 17h), l'inspectrice ayant indiqué que ce serait contraire à la réforme d'ajouter après 15h un nouveau temps d'apprentissage car trop long pour les enfants...

Régularité des horaires (fin de l'asymétrie): pour cette rentrée, les mouvements de personnel sont fixés.

L'API continuera à revendiquer le lissage des horaires sur la semaine pour la maternelle et l'élémentaire: fin de l'école à 15h45 (temps de récréation /goûter entre 15h45 et 16h15 puis périscolaire classique).

Le projet sera certes moins ambitieux mais aussi moins coûteux, générant moins de fatigue et de dispersion pour les enfants. Le temps scolaire reprendrait sa place... Moins d'enfants à prendre en charge, moins de problème de partage d'espace, de salles de classes ...

Nous avons demandé que ce point soit, à nouveau, à l'ordre du jour des prochains COPIL.

Pour info, au sujet des tarifs :

Extrait du CR du Conseil Municipal du 17 juin 2015

EDUCATION

15. Création des tarifs des activités périscolaires avant 16h30 :

Afin de faire face aux coûts engendrés par l'encadrement des enfants sur les temps libérés de l'école suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, entre 15h00 et 16h30, **il est nécessaire de faire participer financièrement les familles concernées.**

Il est proposé que **les tarifs des activités périscolaires soient déclinés en fonction du quotient familial** et d'être appliqués en fonction de la présence constatée de l'enfant.

Activités avant 16h30 ... lundi, mardi, jeudi & vendredi (hors vacances)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la tarification, à partir du 1er septembre 2015, des prestations des activités périscolaires avant 16h30 telle qu'elle est indiquée (**cf : pj**) Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité

16. Actualisation des tarifs des prestations Education à partir du 1er septembre 2015 :

Il convient d'actualiser les tarifications des prestations du service Education à compter du 1er septembre 2015.

Les orientations sont les suivantes :

- **Ajustement des tarifs sur les 11 tranches du quotient familial pour l'accueil de loisirs, les accueils périscolaires, les centres de vacances, les classes de découverte et les activités Jeunes Citoyens.**

- **Augmentation de 10 % des prestations des accueils de loisirs, des accueils périscolaires (accompagnement scolaire et Coup de Pouce inclus), des centres de vacances et classes de découverte,** de la restauration scolaire et des activités artistiques périscolaires.

- Maintien des taux de participation des centres de vacances et des classes de découverte achetés à des prestataires extérieurs.

Il est proposé de permettre **aux familles de payer en deux fois les participations aux frais de séjours classes de découverte et centres de vacances.**

Il est proposé que les tarifs des activités artistiques périscolaires soient votés par forfaits trimestriels et que la possibilité de solliciter l'encaissement de la totalité des trimestres de l'année scolaire en une seule fois soit également possible,

.... délibération est adoptée à la majorité... .